

SAINTE-BARBE

27 août : Conseil municipal - Le maire interroge le devenir de la commune et du territoire

Le conseil municipal de Sainte-Barbe s'est réuni sous la présidence du maire Christian Perrin.

Le conseil s'est déclaré favorable à une modification du permis d'aménager du lotissement Derrière le Couvent afin de permettre la subdivision d'une parcelle. Le maire a informé le conseil qu'il ne reste désormais plus que deux parcelles communales à vendre dans le lotissement.

Les élus ont décidé que les subventions pour les aménagements de sécurité dans la commune pourront être sollicitées au titre des amendes de police. Christian Perrin a indiqué qu'il souhaitait organiser une nouvelle réunion de concertation avec les habitants au tout début de l'automne.

Le conseil a accepté l'adhésion de la commune à l'association des maires et adjoints du canton du Pays messin. L'adhésion à cette nouvelle structure, lieu d'échange et de coopération entre élus issus de quatre intercommunalités, coûtera 10 centimes par habitant et par an.

L'occasion pour le maire d'informer le conseil des évolutions à venir en matière d'intercommunalité, et du rapprochement envisagé entre la communauté de communes du Haut Chemin et la communauté de communes du Pays de Pange. Christian Perrin a émis le souhait d'un débat entre toutes les intercommunalités voisines. Un débat au cours duquel toutes les alternatives en matière de regroupement intercommunal pourraient être exposées, confrontées, avec un éclairage sur les implications financières, les compétences dont il faudra se doter. Le maire considère que certains enjeux méritent d'être partagés par tous les élus. « Que veut-on pour notre commune, pour notre territoire. Que veut-on faire ensemble ».

Le conseil a décidé d'accorder une subvention de 150 € à l'UNC (Union Nationale des Combattants).

Gérard Bornemann, adjoint, a informé les élus d'une nécessaire révision du PLU, approuvé en 2012, pour prendre en compte les dispositions des lois Grenelle et ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) et sa mise en compatibilité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Préservation des continuités écologiques, objectifs de modération de la consommation d'espace ou orientations concernant le développement des communications numériques sont autant d'éléments que le PLU devra préciser selon les nouvelles dispositions réglementaires.

Claude Spitz, conseiller municipal, a enfin informé ses collègues des démarches en cours pour la mise aux normes des lampadaires et luminaires de la commune. Reste à établir l'ordre de priorité des travaux.

Le Maire a conclu les débats en précisant que les travaux d'aménagement de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) étaient en voie d'achèvement. L'inauguration de l'équipement, géré par le syndicat intercommunal scolaire, devrait avoir lieu au début de l'automne.

Légende Photo : A l'issue des débats, le maire a invité les membres du conseil à une visite des locaux de la Maison d'Assistants Maternels, en cours d'achèvement dans l'ancienne mairie.